



EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du jeudi 12 mai 2011

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 7.1, 7.2, 9.1, 9.2, 2.1, 2.2, 2.3,
3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h50

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 0.2) **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 0.4), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 1.1.2), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 2.1), Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Michel LOYAT (à partir du rapport 0.4), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 6.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL **Boussières :** Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (jusqu'au rapport 9.2 puis représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 9.2) **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon-le-Duc :** Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET) **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.2) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.2) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Francois :** Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET (représentée par Gilles DUMAS) **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirolle :** Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 0.2), Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER (représenté par Pierre PIGUET) **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1)

Etaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessus :** Geneviève VERRO **Besançon :** Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOU, Cyril DEVESA, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Marie GIRERD, Nicolas GUILLEMET, Martine JEANNIN, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Elisabeth PEQUIGNOT, Edouard SASSARD, Catherine THIEBAUT, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT **Ecole-Valentin :** André BAVEREL **Francois :** Françoise GILLET **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Montferrand-le-Château :** Séverine MONLLOR **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Serre-les-Sapins :** Christian BOILLEY **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, P. BONNET (à partir du rapport 6.1), Y.-M. DAHOU, C. DEVESA, D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, N. GUILLEMET (à partir du rapport 0.4), Y. GUYEN (à partir du rapport 2.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 2.2), C. MICHEL, J. PANIER (jusqu'au rapport 9.2), E. SASSARD, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.3), C. THIEBAUT, N. WEINMAN, R. REYLE (à partir du rapport 2.1), C. BOTTERON, A. BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.2), B. BECOULET, B. VIONNET, S. MONLLOR,

Mandataires : S. RUTKOWSKI, J. ROSSELOT (à partir du rapport 6.1), F. MONNEUR, V. HINCELIN, B. RONZI, B. FALCINELLA, J.-S. LEUBA, E. ALAUZET (à partir du rapport 0.4), J.-C. ROY (à partir du rapport 2.1), M. LOYAT (à partir du rapport 2.2), D. POISSENOT, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 9.2), M. OMOURI, J. PANIER (à partir du rapport 3.3), B. CYPRIANI, M.-N. SCHOELLER, P. BELUCHE (à partir du rapport 2.1), D. GALLET, Y. GUYEN (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.2), A. BLESSEMILLE, M. DE WILDE, M. COTTINY,

Délibération n°2011/001373

Rapport n°5.1 - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard, de la Ville de Dole et de la Ville de Belfort pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2011

Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard, de la Ville de Dole et de la Ville de Belfort pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2011

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président
Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Actions pédagogiques » Budget annexe CRR	Montant prévu au BP 2011 : 84 700 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 8 800 € (soit 4 715 € pour la CAGB)

Résumé :

A travers son nouveau projet d'établissement 2011-2016, validé par le Conseil de Communauté du 31 mars 2011, le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) ambitionne de jouer davantage un rôle de centre de ressources et de tête de réseau vis-à-vis des Conservatoires de la Région Franche-Comté. Sa contribution à la mise en place progressive d'un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) de portée régionale participe à cette fonction de mise en réseau des établissements.

De plus, un des attendus du Ministère de la Culture et de la Communication par rapport à la délivrance du label « CRR » porte sur la mise en place et la formalisation de partenariats par le CRR. L'action proposée dans ce présent rapport satisfait donc à ces deux objectifs. Elle concerne en effet la mise en place d'un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon et les Conservatoires à Rayonnement Départemental du Pays de Montbéliard, de la Ville de Belfort et de la Ville de Dole.

Ce partenariat porte sur la délivrance de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) en commun, ainsi que sa formalisation par le biais d'une convention. Le DEM est un diplôme d'établissement venant sanctionner la fin du 3^{ème} cycle spécialisé (encore appelé pré-professionnel) pour les élèves suivant ce cursus dans les Conservatoires. Cette délivrance commune a pour objectif de renforcer la reconnaissance du DEM délivré par les Conservatoires de Franche-Comté.

Le CRR du Grand Besançon est l'organisateur de la session d'examen pour le compte de l'ensemble des Conservatoires. Celle-ci se déroulera à la Saline royale d'Arc-et-Senans en mai 2011. Les frais d'un montant total de 8 800 € sont répartis entre les 4 Conservatoires participant.

I. Contenu du partenariat

Les Conservatoires du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard, de la Ville de Belfort et de la Ville de Dole ont décidé de travailler ensemble à la délivrance du DEM.

Ce diplôme délivré par les Conservatoires valide la fin du 3^{ème} cycle spécialisé (pré-professionnel). Il devrait à l'avenir être remplacé par le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP), qui permettra d'unifier le niveau de ce diplôme au niveau national.

Les Conservatoires de la Région Franche-Comté ont donc fait le choix de commencer à s'inscrire dans cette perspective en validant l'Unité de Valeur (UV) dominante de ce diplôme conjointement.

Cette validation commune permet de donner plus de poids au DEM délivré par les différents établissements partenaires et lui confère ainsi une meilleure reconnaissance à l'échelle nationale.

II. Modalités du partenariat

Il a été convenu que le CRR du Grand Besançon soit « l'organisateur » de l'UV dominante du DEM 2010-2011 du point de vue administratif et technique.

Les épreuves seront organisées en un lieu unique afin de garantir à chaque étudiant une parfaite équité. Elles se dérouleront ainsi du 23 au 26 mai 2011 à la Saline Royale d'Arc-et-Senans (Doubs).

Les épreuves concerneront 41 élèves.

Le budget prévisionnel de cette opération se monte à 8 800 €, soit un coût par élève arrondi à 215 €.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant
Location de salles	2 000 €
Location d'instrument (piano) + accord supplémentaire	900 €
Frais d'hébergement (nuits + petit déjeuner)	800 €
Frais de restauration	800 €
Frais de transport	1 700 €
Vacations	2 000 €
Frais centre d'examen	400 €
Frais réception du Mardi 24 mai	200 €
TOTAL	8 800 €

Le financement sera assuré par chaque collectivité territoriale engagée au titre du Conservatoire dont elle a la charge. La participation financière est calculée au prorata des frais de fonctionnement engagés et du nombre d'élèves sélectionnés pour chaque établissement.

Le CRR éditera un titre de recettes à l'intention des 3 autres partenaires.

Plan de financement :

Recettes	Montant
Ville de Belfort (8 élèves)	1 720 €
Ville de Dole (3 élèves)	645 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (8 élèves)	1 720 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (22 élèves)	4 715 €
TOTAL	8800 €

Une convention est proposée pour formaliser ce partenariat.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce partenariat entre les 4 Conservatoires portant sur l'organisation de l'Unité de Valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 111
Contre : 0
Abstention : 0

PREFECTURE DE REGION FRANCHE COMTE
 PREFECTURE DU DOUBS
 D.O.C. J. Contrôleur de légalité
 12 MAI 2011



Pour extrait conforme,

Le Président

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 12 mai 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

**Convention fixant les modalités d'organisation
de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)**

**en partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon,
du Pays de Montbéliard, de la Ville de Belfort et de la Ville de Dole**

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET agissant en sa qualité de Président et conformément à la délibération du Conseil de Communauté du.....

Au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon,
Désignée sous le terme « l'Organisateur »,

Et

Le Pays de Montbéliard Agglomération, représenté par Monsieur Pierre MOSCOVICI agissant en sa qualité de Président et conformément à la délibération du Conseil de Communauté du.....

Au titre du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD),

Et

La Ville de Belfort, représentée par Monsieur Etienne BUTZBACH agissant en sa qualité de Maire et conformément à la délibération du Conseil Municipal du.....

Au titre du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD),

Et

La Ville de Dole, représentée par Monsieur Jean-Claude WAMBST agissant en sa qualité de Maire et conformément à la délibération du Conseil Municipal du.....

Au titre du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD),

Préambule :

Le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) est un diplôme musical complet, délivré en fin de 3^{ème} cycle spécialisé (encore appelé pré-professionnel) par chaque Conservatoire à Rayonnement Régional ou Départemental.

Suite à la loi du 13 août 2004 relative à la liberté et aux responsabilités locales, et au décret du 16 juin 2005 portant notamment sur la création des DNOP de musique, de danse et d'art dramatique le DEM devrait évoluer et être remplacé par le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP). Cependant ce processus n'est pas encore mis en œuvre.

Dans cette optique, en Franche-Comté, dès 2003, un certain nombre de Conservatoires ont décidé de travailler ensemble à la délivrance du DEM afin de lui donner plus de poids et une meilleure reconnaissance au niveau national.

Ce travail en réseau porte sur la délivrance de l'Unité de Valeur (UV) dominante qui constitue le socle du DEM.

Toutes les disciplines instrumentales sont concernées, à l'exception de l'orgue, des percussions et des musiques anciennes, en raison des contraintes techniques liées à ces instruments.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention fixe les modalités d'organisation de l'UV dominante du DEM 2011.

Les années précédentes, les épreuves étaient organisées en regroupant les élèves par discipline puis par département pédagogique, en répartissant ensuite les groupes constitués entre les différents conservatoires partenaires.

En accord avec le Ministère de la Culture (représenté par la DRAC de Franche-Comté) et afin de se rapprocher des conditions du futur Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP) et de garantir une parfaite équité pour les candidats, le Conseil Pédagogique Régional, constitué des différents conseils pédagogiques des établissements susvisés, a proposé que les épreuves du DEM 2011 soient centralisées en un lieu unique.

Article 2 - Organisation des épreuves

Les épreuves du DEM 2011 se dérouleront du 23 au 26 mai 2011 à la Saline Royale d'Arc-et-Senans (Doubs). La journée du 22 mai sera réservée aux répétitions.

La liste des 41 candidats a été arrêtée le 18 février 2011 par les directions des 4 Conservatoires.

Pour cette première année sous cette forme, le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) du Grand Besançon, assurera l'organisation administrative et technique de l'ensemble des épreuves.

Article 3 - Budget Prévisionnel - Dispositions financières

Le budget prévisionnel de cette opération se monte à 8 800 €, soit un coût par élève arrondi à 215 €.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant
Location de salles	2 000 €
Location d'instrument (piano) + accord supplémentaire	900 €
Frais d'hébergement (nuits + petit déjeuner)	800 €
Frais de restauration	800 €
Frais de transport	1 700 €
Vacations	2 000 €
Frais centre d'examen	400 €
Frais réception du Mardi 24 mai	200 €
TOTAL	8 800 €

Le financement sera assuré par chaque collectivité territoriale engagée au titre du Conservatoire dont elle a la charge. La participation financière est calculée au prorata des frais de fonctionnement engagés et du nombre d'élèves sélectionnés pour chaque établissement.

Plan de financement

Recettes	Montant
Ville de Belfort (8 élèves)	1 720 €
Ville de Dole (3 élèves)	645 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (8 élèves)	1 720 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (22 élèves)	4 715 €
TOTAL	8 800 €

Le CRR éditera un titre de recettes à l'intention des 3 autres partenaires.

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 12 mai 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

Article 4 - Assurances

Les collectivités territoriales représentant les établissements précités, déclarent avoir contracté toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présente convention.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année 2011 et ne pourra faire l'objet d'aucun renouvellement.

Article 6 - Annulation de la convention

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 7 - Litiges

En cas de différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Le Maire de la Ville de Belfort,

Etienne BUTZBACH

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET

Le Maire de la Ville de Dole,

Jean-Claude WAMBST

Le Président de Pays de Montbéliard
Agglomération,

Pierre MOSCOVICI